

218C1037  
FR0000120354-FS0558

12 juin 2018

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**VALLOUREC**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 11 juin 2018, la société JP Morgan Securities plc.<sup>1</sup> (25 Bank Street, Londres, E14 5JP, Royaume-Uni) a déclaré avoir franchi en hausse, le 7 juin 2018, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société VALLOUREC et détenir 23 905 415 actions VALLOUREC représentant autant de droits de vote, soit 5,22% du capital et 5,09% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions VALLOUREC sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 329 392 actions VALLOUREC (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont (i) 200 actions VALLOUREC résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled call options* » à dénouement physique arrivant à échéance le 21 décembre 2018 et exerçables au prix 5,60 € par action VALLOUREC, et (ii) 329 192 actions VALLOUREC résultant de la détention d'un contrat « *physically-settled convertible bond* » à dénouement physique arrivant à échéance le 4 octobre 2022 et exerçables au prix 5,01 € par action VALLOUREC.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 20 771 983 actions VALLOUREC (prises en compte au premier alinéa) au titre de 82 contrats « *cash-settled equity swap* » à dénouement en espèces, exerçables entre le 3 août 2018 et le 29 mai 2023.

---

<sup>1</sup> Contrôlée au plus haut niveau par JP Morgan Chase & Co.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 457 987 760 actions représentant 470 062 108 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.